

REGLEMENT INTERIEUR DU SPA SEQUOIA

REDWOOD

1. L'accès de l'établissement Spa Sequoia Redwood est réservé aux personnes s'étant acquittées du prix d'entrée. Elles doivent pouvoir en justifier, en cas de contrôle.
2. Les soins prodigués au sein du Spa sont des soins de bien-être, sans but thérapeutique ou médical. Cependant, certaines pathologies peuvent s'avérer incompatibles avec la fréquentation du Spa, notamment : troubles de la circulation, troubles respiratoires ou cardiaques, diabète, problèmes rénaux, épilepsie, hyper ou hypotension (cette liste n'étant pas limitative). En cas de doute, consultez votre médecin et demandez le cas échéant un certificat de non-contre-indication. Par ailleurs, certains soins ou programmes ne sont pas adaptés aux femmes enceintes (nous consulter et consulter votre médecin avant réservation).
3. Le client ayant acquitté de son droit d'entrée reconnaît ne présenter aucune contre-indication médicale à la fréquentation du Spa et/ou à la réalisation des soins demandés.
4. La Direction ou ses représentants se réservent le droit de refuser l'entrée aux personnes ne respectant pas les présentes dispositions du règlement intérieur et à toute personne en état de malpropreté évidente, d'ébriété ou dont le comportement est manifestement altéré par quelque substance que ce soit (stupéfiant ou autres).
5. Le montant du ticket d'entrée ne sera pas remboursé à toute personne renvoyée de l'établissement.
6. Les enfants de moins de 6 ans ne peuvent pénétrer dans le Spa Séquoia Redwood.
7. Les enfants de 6 à 13 ans, sachant nager, sont autorisés certains jours et sous certaines conditions (articles 8,9,10,11)
8. Pour des raisons de sécurité les mineurs de moins de 14 ans et les femmes enceintes ne peuvent pas utiliser certains espaces : hammam, sauna, piscine intérieure chaude (38°C) et piscine intérieure froide. Une signalétique est apposée à l'entrée de ces lieux. Pour les mineurs de 14 et plus, ces lieux ne sont pas interdits mais non conseillés et sous la responsabilité de la personne civilement responsable (+18 ans).
9. Tous les mineurs doivent être accompagnés d'une personne civilement responsable (+ de 18 ans) et sachant nager. Sauf demande contraire, la personne effectuant la réservation est automatiquement désignée responsable, il est de son devoir d'informer les parents ou tuteur légal des enfants présents lors de la séance.
10. Les groupes d'enfants ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'établissement.
11. Le, la spa praticien(ne) en massage bien-être ne saurait accepter une prestation pour un mineur de moins de 16 ans.

De plus il(elle) devra avoir le consentement d'un parent concernant les modalités et limites du massage pratiqué. Si le parent le souhaite, il peut être présent durant la prestation.

12. En cas de retard du client sur son heure de rendez-vous, les membres du personnel pourront, pour des raisons d'organisation ou de sécurité, modifier ou annuler la prestation.
13. Ne disposant pas de vestiaires gardés, le Spa Sequoia Redwood Les vestiaires ne font pas l'objet d'une surveillance permanente. Des casiers individuels verrouillables sont mis à la disposition des clients pour leurs effets personnels courants. Il appartient à chaque client de vérifier la fermeture effective de son casier, de conserver personnellement sa clé, son bracelet ou son code d'accès et de ne pas les confier à un tiers. Les effets laissés hors d'un casier, dans un casier non verrouillé ou après le départ du client demeurent sous la responsabilité de celui-ci. Il est recommandé de ne pas apporter ni déposer dans les casiers de sommes importantes, bijoux, montres, appareils électroniques ou autres objets de valeur. Les casiers ne présentent pas le niveau de sécurité d'un coffre destiné à recevoir de tels biens.
14. La responsabilité du Spa Sequoia Redwood ne pourra être engagée qu'en cas de manquement établi à ses obligations légales ou contractuelles ayant directement causé la perte ou le vol. Elle ne pourra être engagée lorsque le dommage résulte exclusivement d'une faute ou d'une négligence du client, notamment d'un défaut de verrouillage du casier, de la perte ou de la communication de son moyen d'accès, du fait d'un tiers présentant les caractères de la force majeure ou de tout autre événement exonératoire reconnu par la loi. Tout incident doit être signalé dans les meilleurs délais à l'accueil afin de permettre les constatations utiles. Le client est invité à fournir tout élément permettant d'établir les circonstances du dépôt, la propriété et la valeur des biens concernés.

Les présentes dispositions s'appliquent sans préjudice des droits impératifs reconnus au consommateur. ne peut en aucune manière être considéré comme gardien des vêtements ou objets déposés dans les vestiaires et décline en conséquence, toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

15. Les objets trouvés dans l'établissement doivent être remis au personnel d'accueil de l'établissement.
16. Il est obligatoire :
 - D'adopter une attitude correcte,
 - De parler à voix basse (discrètement),
 - De prendre une douche avant l'accès au bassin,
 - Pour des raisons d'hygiène et de salubrité, de se baigner en maillot de bain ou boxer de bain uniquement,
 - En cabine de soins de porter une tenue adaptée au soin,
 - De respecter les installations et les aménagements quels qu'ils soient, et ce dans l'intérêt de tous,
 - En cas d'incident, de faire immédiatement appel à un maître nageur sauveteur ou tout autre membre du personnel,
 - De restituer, lors de la sortie de l'établissement, les bracelets de vestiaire ainsi que le linge fourni.
17. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, et dans le souci de préserver l'agrément de tous, il est formellement interdit :
 - De parler fort et de crier
 - De fumer, vapoter
 - De mâcher des chewing-gums,
 - De circuler pieds nus, en chaussures de ville ou baskets, etc. . .
 - De se baigner en sous-vêtements, short, vêtements couvrants de type burkini, vêtement de ville, en paréo, casquette, tee shirt, etc. . .
 - D'appliquer des produits sur la peau, exemple : savon noir, crème solaire ou tout produit pouvant modifier la qualité de l'eau de baignade.
 - De pratiquer le naturisme et le topless (seins nus).

De pratiquer l'apnée,
De plonger dans les bassins,
De se pousser aux abords des bassins et sur les plages,
De courir,
D'introduire dans l'établissement, d'utiliser et de porter des masques sous-marins, des palmes, des ballons, et en général, tout objet extérieur sans autorisation,
De jeter dans les bassins tout objet susceptible de blesser,
D'introduire et d'utiliser un poste de radio ou tout autre support de diffusion sonore,
D'user d'instruments de musique, sifflets, sirène ou appareils analogues ainsi que des jouets ou appareils bruyants,
D'introduire tout récipient et bouteille en verre dans l'enceinte de l'établissement,
De pique-niquer dans l'enceinte de l'établissement,
D'introduire de la nourriture ou des boissons, mais aussi des animaux.
De tenir des propos ou d'avoir une tenue pouvant porter préjudice à la réputation de l'établissement,

18. A moins d'une autorisation spéciale, sont interdits à l'intérieur de l'enceinte du Spa Sequoia Redwood :
- Les quêtes et collectes pour les œuvres de bienfaisance ou autres,
 - L'exercice d'un commerce ou d'une industrie quelconque sans autorisation de la Direction,
 - La distribution de réclames, prospectus, imprimés ou tracts.

19. Les membres du personnel, et notamment les animateurs, spa praticiens, maîtres-nageurs sauveteurs, auront toute autorité pour faire respecter ces consignes.

20. Les clients sont tenus de respecter la propreté des espaces mis à leur disposition. Les ordures, papiers, débris ou objets

quelconques doivent être déposés dans les poubelles disposées à cet effet.

21. Pour des raisons de sécurité, d'hygiène ou de conditions météorologiques, la Direction ou ses représentants se réservent le droit de fermer tout ou partie du Spa Sequoia Redwood sans en avertir au préalable sa clientèle.
22. Le non-respect de ces règles établies dans l'intérêt et la sécurité de tous, entraînera la responsabilité des contrevenants.
23. Les infractions au présent règlement seront punies conformément aux lois et règlement en vigueur. En outre, en cas d'incidents graves, de conduite scandaleuse, de vols, de tenue, de geste ou propos contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, d'incorrections, de menaces, de brutalités à l'égard du personnel ou du non-respect du présent règlement, la Direction de l'établissement ou ses représentants pourront faire procéder immédiatement à l'expulsion du ou des contrevenants et recourir si besoin est, à l'assistance de la force publique.

MAJ : 2026